

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-27 Adoption des tarifs d'inscription
au Conservatoire à rayonnement communal pour
2026-2027.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Mathias THIBAUDAT
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. FREDI
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	Mme LOQUET
Mme LE BIHAN	Mme PAROU
M. HUBERT	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. MONGAS
M. GBEDAHOU	M. REGNIER
Mme HAMEAU	Mme BALLA
M. PAOLI	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. ASSAM
Mme PARAYRE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme GAMBONI	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
Mme GAUTHIER	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BUREAU a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme BERANGER a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PERNIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT.

ABSENT : Néant

SECRETARE DE SEANCE : M. THIBAUDAT

2026-27 Adoption des tarifs d'inscription au Conservatoire à rayonnement communal pour 2026-2027.

Le conservatoire à rayonnement communal accueille 390 élèves et dispense 330,5 heures de cours chaque semaine.

L'établissement compte :

- 28 enseignants et deux agents administratifs,
- 23 disciplines instrumentales, deux classes de danse (classique et contemporaine), réparties en cinq départements : cuivres, bois, cordes, claviers et instruments polyphoniques, danse,
- Le département Formation Musicale vient compléter le cursus pédagogique avec trois enseignants pour les cours de FM, deux pour les ateliers d'initiation artistique et un pour le chant choral,
- Dix orchestres : harmonie cycle 1 et harmonie cycle 2/3, orchestre à cordes cycle 1 et orchestre à cordes cycle 2/3, ensemble de guitares cycle 1 et ensemble de guitares cycle 2/3, ensemble de cuivres cycle 2/3, ensemble de bois cycle 2/3, orchestre adultes cycle 1, Big Band Phoenix.

L'équipe pédagogique s'est enrichie à la rentrée de septembre 2026 d'une référente handicap chargée de conseiller les familles, d'aider techniquement les élèves en difficulté d'apprentissage et d'accompagner leurs professeur.e.s (2h hebdomadaires). Cette fonction est imposée, détaillée et renforcée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique 2026 (SNOP) du ministère de la culture.

Dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), mission mise aussi en exergue dans le SNOP, le conservatoire s'est associé à la création d'une classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) dominante vocale au collège M. Jacob (1 heure hebdomadaire, 2h/semaine en 2027-2028, 3h/semaine en 2028/2029, 4 en 2029-2030 et enfin 5 en 2030-2031).

Ce dispositif vient renforcer l'existant à savoir :

- L'orchestre à l'école (P. Doumer),
- Les classes voix (J. Lenormand et Jean-Moulin),
- Une intervenante en milieu scolaire (DUMI).

Il est proposé la création d'un tarif étudiant pour ceux résidants sur la commune, que ce soit dans leur famille ou dans leur propre logement.

Les tarifs proposés pour la saison 2026-2027 sont annexés à la présente délibération.

Pour les inscriptions et réinscriptions, les élèves du Conservatoire en seront informés par une plaquette diffusée à partir de juin 2026.

TARIFS 2026-2027					
Enseignement artistique Musique et Danse	Commune			Hors Commune	
	Initiation artistique 1 - GSM (5 ans) Initiation artistique 2 - CP (6 ans)	81			162
Danse	Commune			Hors Commune	
	Enfants	Adulte	Etudiant	Enfants	Adulte
CI, CII, CIII	141	185	156	282	370
Musique	Commune			Hors Commune	
	Enfants	Adulte	Etudiant	Enfants	Adulte
CI, CII (FM + Instr. + Prat. Coll.)	156	227	156	312	454
CIII (Instr. + Prat. Coll.)	112	203		224	406
2ème Instr. À partir du cycle II	97	145	97	194	290
Instrument Seul	878 (et selon places disponibles)				
Prat. Coll. Seule	114				
Plusieurs Prat.Coll.	171				
Participation Cérémonies	Abattement de 20% sur cotisation instrumentale				
Location instrument 1ère année	61	90	61	90	129
Location instrument 2ème année	117	147	117	192	279
Loc. instrument 3ème année et suivantes	147	174	147	250	289
Stages Danse/Musique	Elèves inscrits : gratuit Elèves non-inscrits : 30/jour et 58/weekend				
Pénalités de retard de restitution d'instr.	61				
Location costume/jour	33			36	

Vu l'avis favorable de la commission municipale culture en date du 4 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la tarification applicable pour le conservatoire à rayonnement communal pour la saison 2026-2027 telle que retracée dans la présente délibération,

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

 <p>Fabien RIVIERE DA SILVA Maire de Saint Jean de la Ruelle</p> 	 <p>Mathias THIBAUDAT Secrétaire de séance</p>
--	---

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026



ID : 045-214502858-20260407-DELIB2026_27-DE